

# SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 30 JUIN 2017

L'an deux mil dix-sept, le trente juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Saint Martin sur le Pré, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jacques JESSON, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Eveline HATTAT, Jean-Philippe BROCHET, Jean-François WALSHOFER, Laurence JACQUET, Stéphane MAYET, Michel HATTAT, Dorinda DA SILVA, Marie CARTEL, Marc JOUREAU.

Absents ayant donné procuration :

Frédéric SAINZ ayant donné pouvoir à Jacques JESSON,  
Jocelyne HERMANT ayant donné pouvoir à Laurence JACQUET,  
Bernadette CASTELHANO ayant donné pouvoir à Michel HATTAT,  
Florence CACHARD ayant donné pouvoir à Eveline HATTAT,  
Nathalie ARNOULD ayant donné pouvoir à Dorinda DA SILVA.

Secrétaire de séance : Marc JOUREAU.

Date de convocation : 22 juin 2017

Désignation des délégués titulaires et suppléants des élections sénatoriales qui auront lieu le 24 septembre 2017

Délégués titulaires

Jean-François WALSHOFER  
Jacques JESSON  
Jean-Philippe BROCHET

Délégués suppléants

Jocelyne HERMANT  
Dorinda DA SILVA  
Stéphane MAYET

**N°2017-28 : Avis sur le projet de création d'une Zone Agricole Protégée (ZAP)**

Vu la délibération n°69-2013 du 19 novembre 2013 décidant la création d'une Zone Agricole Protégée,

Vu la délibération n°13-2017 du 27 mars 2017 approuvant le périmètre définitif de la Zone Agricole Protégée et demandant officiellement au Préfet d'engager la procédure de création d'une ZAP,

Vu l'avis favorable de la Chambre d'Agriculture et de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture sur le projet de création d'une ZAP,

Considérant que l'enquête publique qui s'est déroulée du lundi 29 mai 2017 au mercredi 28 juin 2017 est close.

Le projet de création d'une Zone Agricole Protégée est soumis à l'avis du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

***Donne*** un avis favorable sur le projet de création d'une Zone Agricole Protégée sur le territoire de la commune de Saint-Martin-sur-le-Pré.

## **Informations**

- **Information : Arrêt du contrat du prestataire concernant le fleurissement à compter du 1<sup>er</sup> août 2017.**
- **Information sur l'organisation de la rentrée 2017/2018.**
- **Commission urbanisme le 5 juillet 2017 à 8 h 30 : Travaux crèche, maison de santé pluridisciplinaire et salle des fêtes**

**Séance levée à 19 heures 05.**